



**06/12/2017 - Pêche**

*Pour diffusion immédiate*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Les cartes de pêche 2018 sont en vente à partir du 15 décembre 2017

A partir du **15 décembre 2017**, vous pourrez acheter votre précieux sésame pour la prochaine saison de pêche 2018. Pour cela, rendez-vous sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) ou chez nos revendeurs agréés. C'est l'idée cadeau pour Noël ! Offrez une carte de pêche.

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, la Fédération Nationale de la Pêche en France, organise un jeu concours à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle saison 2018 pour la délivrance des cartes de pêche sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr). Ce jeu permet à tous les pêcheurs prenant une carte de pêche annuelle entre le 15 décembre 2017 et le 31 janvier 2018, de participer à un tirage au sort et peut être de gagner de nombreux lots. Attention : Pour pouvoir participer à ce jeu, il est impératif que les participants renseignent une adresse mail valide.

*Retrouvez ci-dessous les cartes de pêche 2018 et leurs tarifs :*

#### **Cartes annuelles - pêche en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole, à tous modes de pêche – Mises en vente à partir du 15 décembre 2017**

*Carte interfédérale personne majeure (CHI/EHGO/URNE) : 96 € / Cette carte vous permet de pêcher dans les 91 départements adhérents au CHI, à l'EHGO et à l'URNE.*

*Carte personne majeure : 74 € / + 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pêche uniquement dans le Tarn.*

*Carte découverte femme : 33 € / La pêche est autorisée à une seule ligne / Cette carte vous permet de pêcher dans les 91 départements adhérents au CHI, à l'EHGO et à l'URNE.*

**Fédération du Tarn pour la Pêche  
et la Protection du Milieu Aquatique**  
3 & 5 rue des Jardins Neufs – 81100 CASTRES  
Tél. : 05 63 35 55 56 – Fax : 05 63 51 16 65  
Courriel : [federation81@pechetarn.fr](mailto:federation81@pechetarn.fr)



[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)



*Carte personne mineure* : 20 € / De 12 ans à - 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2018 / Cette carte vous permet de pêcher dans les 91 départements adhérents au CHI, à l'EHGO et à l'URNE.

*Carte découverte enfant* : 6 € / - 12 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la pêche est autorisée à une seule ligne / Cette carte vous permet de pêcher dans les 91 départements adhérents au CHI, à l'EHGO et à l'URNE.

### **Cartes saisonnières - pêche en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole, à tous modes de pêche – Mises en vente au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

*Carte hebdomadaire, non-membre d'une AAPPMA* : 32 € / Cette carte vous permet de pêcher dans les 91 départements adhérents au CHI, à l'EHGO et à l'URNE.

*Carte hebdomadaire, déjà membre d'une AAPPMA* : 19,70 €.

Attention, nouveaux tarifs : *Cartes journalières* : 20 € du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2018 et 10 € du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2018. Valable uniquement dans le département du Tarn.

<sup>1</sup> CHI : Club Halieutique Interdépartemental - <sup>2</sup> EHGO : Entente Halieutique du Grand Ouest - <sup>3</sup> URNE : Union Réciprocaire du Nord-Est.

## **Les nouveautés réglementaires 2018**

La Fédération est heureuse de vous annoncer que le guide piscicole 2018 sera disponible chez tous les revendeurs de cartes de pêche avant la fin d'année 2017, il sera aussi consultable en version numérique sur notre nouveau site internet : [www.pechetarn.fr](http://www.pechetarn.fr).



La Fédération vous informe que des évolutions réglementaires rentreront en vigueur par arrêté préfectoral à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le département du Tarn :

- La taille légale de capture des truites fario fixée à 23 cm sur le Gijou et ses affluents ainsi que sur le Viau et la Vèbre en amont du lac du Laouzas,
- Le prélèvement des brochets, sandres et black-bass limité à un par jour et par pêcheur sur le lac de la Bancalié,
- La création d'un parcours no-kill toutes techniques de pêche (leurres, mouche, toc) sur l'Arnette en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole à Mazamet, de la confluence avec le ruisseau de Ladoux en rive droite jusqu'à 350 m en aval,
- Le parcours no-kill sur le Dadou en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole à Briatexte, de la chaussée du moulin à la confluence du ruisseau de la Roque (500 m) est désormais autorisé pour toutes les techniques de pêche (leurres, mouche, toc),
- la création de plusieurs réserves de pêche :

*Quatre permanentes :*

- A Boissezon : portion de la Durenque passant sous l'ancienne usine dans le village de Boissezon (200 m),
- A Brassac sur l'Agout de la chaussée de l'ancienne filature jusqu'à 200 m en aval,
- A Crespin, sur le plan d'eau de Saint-Géraud, de la digue du plan d'eau jusqu'à 200 m en amont et sur le Cérou à l'aval de Saint-Géraud jusqu'au gué (500 m).

*Trois temporaires (du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2018) :*

- A Almayrac, sur le plan d'eau de la Roucarié, de l'arrivée du cours d'eau dans le plan d'eau à l'ancienne route noyée (850 m),
- A Rabastens, le bras mort du Tarn en rive droite, en aval du pont de Rabastens (100 m),
- A Roumégoux, St-Lieux-Lafenasse et St-Antonin de Lacalm, sur le plan d'eau de la Bancalié, de l'arrivée du cours d'eau dans le plan d'eau jusqu'au rétrécissement 600 m en aval.



[www.pechetarn.fr](http://www.pechetarn.fr)

[@FedepecheTarn81](https://twitter.com/FedepecheTarn81)

[FDaappma81](https://www.facebook.com/FDaappma81)

La Fédération vous informe également que le Carpodrome de Damiatte est en cours de réhabilitation.

**Dates à retenir pour 2018 :**

*Le 10 mars 2018 : Ouverture de la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole*

*Le 1<sup>er</sup> mai 2018 : Ouverture de la pêche du Brochet et du Sandre*

*Le 3 juin 2018 : Grande fête de la pêche « Fish in Tarn 2 » à Aquaval à Lautrec*

*Le 30 juin : Ouverture de la pêche du Black-bass*

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la Fédération par mail : [federation81@pechetarn.fr](mailto:federation81@pechetarn.fr) ou par téléphone 05 63 35 55 56.

**CONTACT PRESSE / AGENEAU Fabian - Chargé de communication**

Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

3 et 5 rue des Jardins Neufs - 81100 CASTRES

Tél : 05 63 35 55 56 – Fax : 05 63 51 16 65 – [fabian.ageneau@pechetarn.fr](mailto:fabian.ageneau@pechetarn.fr)